

CAPN A - INSPECTEURS HORS MÉTROPOLE

Déclaration liminaire du 2 octobre 2015

Monsieur le Président,

Pour constater simplement le mépris de plus en plus grand affiché envers les syndicats, un exemple très très récent. Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) ne peut plus faire, depuis la décision de la CGT de ne pas le signer, l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique. Et pourtant, le premier ministre Manuel VALLS, dans un véritable déni de démocratie annonce sans aucune gêne que ce protocole sera appliqué unilatéralement. Pire, il en rejette la faute sur l'irresponsabilité et l'immobilisme des Syndicats non signataires. Or, c'est bien lui qui refusant d'entendre nos légitimes revendications fait preuve d'irresponsabilité.

Bien plus que de dialogue social, il conviendrait mieux de parler de monologue social, voire de monologue du recul social.

Pour preuve, les six fiches proposées au groupe de travail du 21 septembre dernier remettent en cause l'ensemble des règles de mutation construites lors des GT consécutifs à la fusion pour définir les règles de gestion à la DGFIP.

L'administration propose ni plus ni moins la remise en cause de la finesse de l'affectation/mission structure pour la catégorie B, l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans, d'empêcher les agents C en 1ère affectation de muter pendant 3 ans, la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories A et B et cerise sur le gâteau, la baisse du nombre des RAN.

Ainsi, lors de l'ouverture du groupe de travail du 21 septembre, après lecture des liminaires, la délégation de la CGT Finances Publiques a décidé, avec l'ensemble des représentants des autres organisations syndicales, de quitter la séance.

Enfin, un comité technique de réseau (CTR) présidé par le Directeur général se tenait ce lundi 28 septembre. A la demande des organisations syndicales, les restructurations ont été ajoutées à l'ordre du jour.

Lors de l'échange faisant suite aux déclarations liminaires, le DG n'a fait que confirmer les «réformes» en cours, y consacrant l'essentiel de son propos, prétendant même qu'elles n'avaient «rien d'inquiétant». Allant jusqu'à affirmer qu'elles sont favorables à l'intérêt de la DGFIP et à la qualité du service public, il a également ajouté que la réforme territoriale était «conforme à l'intérêt de notre maison et à nos souhaits».

Le DG n'a, par ailleurs, ni souhaité répondre aux questions touchant à l'indemnitaire et aux frais de déplacement et ni évoqué la question des conditions de vie au travail des agents. Il n'a montré aucune inflexion dans sa volonté de remettre en cause certains actes de gestion et déclare ne pas être tenu par les engagements de ses prédécesseurs en matière de règles de gestion. Pour le DG, le dialogue social se limite de fait à des échanges lui permettant de dire qu'il a consulté les représentants des personnels pour ensuite, mettre en œuvre ses propres décisions.

Montreuil 09/10/ 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451
• 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr
• Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Après une suspension de séance et la lecture d'une déclaration unitaire, toutes les organisations ont quitté le CTR.

Les organisations syndicales s'adresseront au Ministre des finances et au secrétaire d'Etat au budget dans les tous prochains jours et dans l'attente de l'audience, suspendent leur participation au CTR et aux GT.

Au cours des prochaines années, les Finances Publiques vont subir des réductions d'effectifs encore plus drastiques. Ainsi, Monsieur ECKERT, secrétaire d'état au Budget, annonçait lors d'une séance au Sénat le 21 juillet 2015 : « le ministère des finances contribue de façon exemplaire à l'effort de réduction du train de vie de l'État : à elle seule, la DGFIP supportera la moitié de la baisse des effectifs de la fonction publique d'État prévue en 2016. Malgré le contexte, la qualité de service et l'efficacité de l'action publique restent des priorités. » Des priorités !? Faut-il en rire ou en pleurer ? Et nulle part Monsieur ECKERT ne parle d'améliorer les conditions de vie au travail des agents, non, le but est avoué : économies, économies, économies,...

Les agents des Finances Publiques en ont assez : entre le gel du point d'indice, le droit à mutation remis en cause par toutes les réorganisations planifiées, les suppressions d'emplois, la pression constante qu'ils subissent, la coupe est pleine !

Les responsables de la DGFIP semblent tous accepter malgré eux, une politique qui consiste au démantèlement des services et à la suppression des emplois. Savez-vous que le droit de grève est un droit que vous possédez également ?

Dans ce cadre, la CGT Finances Publique appellent tous les agents de la DGFIP, quel que soit leur service et leur grade à être partie prenante de cette lutte contre la casse du service public. Elle les appelle à décider de la grève et à participer aux rassemblements et manifestations qui seront organisés localement le jeudi 8 octobre 2015 pour :

- ▶ L'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;
- ▶ Le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;
- ▶ Le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;
- ▶ Le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- ▶ L'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;
- ▶ Le maintien du code du travail ;
- ▶ Le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;
- ▶ La revalorisation du point d'indice ;
- ▶ L'abandon du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ;
- ▶ Le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

Concernant la CAPN hors métropole qui nous occupe aujourd'hui, nous avons constaté à l'examen des dossiers que :

- ☛ **Concernant le respect de la règle de l'ancienneté** : comme toujours, elle n'a pas été le fondement de la sélection opérée. A cet égard, nous souhaiterions que les candidats les plus anciens bénéficie d'un entretien.
- ☛ **Concernant la tenue d'une CAP dédiée** : la CGT, au vu du nombre de postes (6) à évoquer et du nombre de candidats (59), se félicite cette année encore de la décision de la DG de tenir une CAP dédiée aux recrutements sur les emplois hors métropole et espère que cela perdurera.
- ☛ **Concernant les critères de sélection**, si nous nous félicitons de connaître les personnes bénéficiant d'un entretien avec RH1C, ainsi que des observations concernant le parcours des agents retenus et non retenus, nous regrettons que cela reste encore laconique.